

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS1.1 EXIGENCES
CONNEXES

- .1 Section 06 40 00 - Ébénisterie.
- .2 Section 06 47 00 - Revêtements de finition en stratifié.
- .3 Section 08 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .4 Section 08 70 05 - Quincaillerie pour armoires et articles divers.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI A208.1-09, Particleboard.
 - .2 ANSI A208.2-09, Medium Density Fibreboard (MDF) for Interior Applications.
 - .3 ANSI/HPVA HP-1-10, American National Standard for Hardwood and Decorative Plywood.
- .2 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
 - .1 Architectural Woodwork Quality Standards, 1st edition, 2009.
- .3 ASTM International
 - .1 ASTM A 123/A 123M-09, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products.
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-11.3-M87, Panneaux de fibres durs.
- .5 CSA International
 - .1 CSA B111-74(R2003), Wire Nails, Spikes and Staples.
 - .2 CSA O121-08, Contreplaqué en sapin de Douglas.
 - .3 CSA O141-05(C2009), Bois débité de résineux.
 - .4 CSA O151-09, Contreplaqué en bois de résineux canadien.
 - .5 CSA O153-M1980(C2008), Contreplaqué en peuplier.
 - .6 CAN/CSA-Z809-08, Aménagement forestier durable.
- .6 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .7 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
 - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2010.
- .8 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards

.1 SCAQMD Rule 1168-A2005, Adhesives and Sealants Applications.

.9 Sustainable Forestry Initiative (SFI)

.1 SFI-2010-2014 Standard.

.10 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)

.1 CAN/ULC-S104-10, Méthode normalisée des essais de comportement au feu des portes.

.2 CAN/ULC-S105-09, Spécification normalisée pour bâtis de portes coupe-feu.

1.3 DOCUMENTS/
ÉCHANTILLONS À
SOUMETTRE POUR
APPROBATION/
INFORMATION

.1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.

.2 Fiches techniques :

.1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les panneaux de contreplaqué, panneaux de particules et panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) proposés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

.2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.

.3 Dessins d'atelier :

.1 Les dessins doivent montrer les détails de construction, de jointolement et de fixation, les détails des profils et les autres détails connexes.

.2 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.

.4 Échantillons :

.1 Soumettre, aux fins d'examen et d'acceptation, des échantillons de chacun des éléments de menuiserie proposés.

.2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.

.5 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.4 ASSURANCE DE LA
QUALITÉ

.1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre (CLSAB).

.2 Certification en matière de développement durable :

-
- .1 Bois certifié : Soumettre une liste des produits du bois utilisés et satisfaisant à la norme CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .3 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composites dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.
- .4 Les bâtis et les panneaux en bois présentant un degré de résistance au feu doivent être homologués par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes et ils doivent porter l'étiquette de cet organisme, conformément aux normes CAN/ULC-S104 et CAN/ULC-S105.
- 1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION
- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention :
- .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
- .2 Entreposer les éléments de menuiserie en bois et en produits dérivés du bois de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
- .3 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS.1 Bois de résineux : fini S4S (blanchi sur quatre (4) côtés), à teneur en humidité d'au plus 19 % et conforme aux normes et aux règles indiquées ci-après :
- .1 CSA O141.
- .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .3 Règles de classification pour le bois d'oeuvre publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
- .4 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « premium » (de choix), à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
- .5 Le bois avec cote de résistance mécanique est acceptable.
- .6 Bois d'oeuvre dur :- À concentration d'humidité conforme à ce qui constitue les normes à ce sujet et comme suit :-

- .1 Règles de la National Hardwood Lumber Association.
 - .2 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie « premium » (de choix), à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
 - .3 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .1 Bois certifié CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .2 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme CSA O121, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .3 Contreplaqué en bois de résineux canadien : conforme à la norme CSA O151, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .4 Contreplaqué en bois de feuillus : conforme à la norme ANSI/HPVA HP-1.
 - .5 Contreplaqué en peuplier : conforme à la norme CSA O153, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .6 Panneaux de particules : conformes à la norme ANSI A208.1.
 - .7 Panneaux de fibres durs : conformes à la norme CAN/CGSB-11.3.
 - .8 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) : conformes à la norme ANSI A208.2, d'une densité de 640-800 kg/m³.
 - .9 Panneaux de fibres de faible densité : conformes à la norme CSA-A247M.

2.2 ACCESSOIRES

- .1 Clous et agrafes : conformes à la norme CSA B111, galvanisés selon la norme ASTM A123/A123M dans le cas des ouvrages extérieurs, des ouvrages intérieurs réalisés dans des endroits humides et des ouvrages en bois traité, au fini ordinaire dans le cas des autres ouvrages.
- .2 Vis à bois : ordinaires, de type et de grosseur convenant à la destination.
- .3 Clavettes : en bois ou en métal et convenant à l'application.
- .4 Adhésifs et produits d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des éléments de menuiserie en bois et en produits dérivés du bois, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable

et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.

.1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.

.2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.

.3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

3.2 INSTALLATION

.1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'AWMAC.

.2 Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires et électriques, aux prises de courant, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.

.3 Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments.

3.3 CONSTRUCTION

.1 Fixation des éléments :

.1 Positionner les éléments de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.

.2 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.

.3 Noyer la tête des clous de finition en prévision du rebouchage des cavités. Lorsque des vis sont utilisées, pratiquer des fraises lisses et y insérer des bouchons de bois assortis au matériau de l'élément fixé.

.4 Remplacer les éléments de menuiserie dont la surface comporte des marques de coups de marteau ou d'autres dommages.

.2 Boiseries :

.1 Abouter et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.

.2 Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.

.3 Assembler les plinthes en réalisant, au besoin, des joints à mi-bois taillés en biseau de 45 degrés.

.4 Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.

-
- .3 Bâtis intérieurs et extérieurs :
 - .1 Positionner les bâtis de manière que les montants soient d'aplomb et que les linteaux soient de niveau; s'assurer aussi que le tout soit bien sécurisé en position définitive.
 - .4 Mains courantes, barres et bandes de butée.
 - .1 Installer des mains courantes ainsi que des barres et des bandes de butée aux endroits indiqués.
 - .2 Réaliser des joints serrés, goujonnés et collés.
 - .3 Installer les supports nécessaires.
 - .4 Installer des plaques de renfort métalliques aux endroits où doivent être fixés les supports, afin d'assurer un ancrage solide des supports et des boulons ou des vis auto-taraudeuses, sauf si un poteau assure la solidité requise.
 - .5 Fixer les éléments au moyen de vis, pratiquer des fraises et y insérer des bouchons de bois assortis.
 - .5 Tablettes :
 - .1 Installer des étagères de pleine longueur entre des montants d'étagères en métal et les aménager avec des supports d'étagères en forme de cales. À monter d'affleurement dans les armoires ou les assemblages de colombage et ce, selon les indications pertinentes.

3.9 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux :
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

3.10 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des éléments de menuiserie.

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS1.1 SECTIONSCONNEXES

- .1 Section 06 20 00 - Menuiserie.
- .2 Section 06 47 00 - Revêtements de finition en stratifié.
- .3 Section 08 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .4 Section 08 70 05 - Quincaillerie pour armoires et articles divers.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI/NPA A208.1-09, Particleboard.
 - .2 ANSI A208.2-09, Medium Density Fiberboard (MDF) for Interior Applications.
- .2 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
 - .1 ASTM E 1333-10, Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates From Wood Products Using a Large Chamber.
 - .2 ASTM D 2832-92(R201), Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings.
 - .3 ASTM D 5116-10, Standard Guide For Small-Scale Environmental Chamber Determinations of Organic Emissions From Indoor Materials/Products.
- .3 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
 - .1 Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, 8th edition, Version 1.0 (2009).
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .5 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
 - .1 CSA B111-74(R2003), Wire Nails, Spikes and Staples.
 - .2 CSA O121-08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
 - .3 CSA O141-05 (C2008), Bois débité de résineux.
 - .4 CSA O151-04, Contre-plaqué en bois de résineux canadien.
 - .5 CSA O153-M1980 (C2008), Contreplaqué en peuplier.
- .6 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STC-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.

- .7 National Electrical Manufacturers Association (NEMA)
 - .1 ANSI/NEMA LD-3-05, High-Pressure Decorative Laminates (HDPL).
- .8 National Hardwood Lumber Association (NHLA)
 - .1 Rules for the Measurement and Inspection of Hardwood and Cypress 2011.
- .9 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
 - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2010.
- .10 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State (SCAQMD)
 - .1 SCAQMD Rule 1113-A2011, Architectural Coatings.
 - .2 SCAQMD Rule 1168-A2005, Adhesives and Sealants Applications.
- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
 - .1 Les dessins doivent indiquer les détails de construction et d'assemblage, des profils, des fixations et les autres détails connexes.
 - .1 Échelles : profils pleine grandeur, détails demi-grandeur.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.
 - .3 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières, les raccordements, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
- .3 Soumettre les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
 - .1 Soumettre deux (2) échantillons des couleurs offertes pour les stratifiés, aux fins de sélection des couleurs.
 - .2 Soumettre deux (2) échantillons montrant les détails des joints, des bordures, des découpures et des profils post-formés des stratifiés.
- .4 Assurance de la qualité :
 - .1 Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.3 DOCUMENTS ET
ÉCHANTILLONS À
SOUMETTRE

-
- 1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ
- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
 - .2 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composés dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.
 - .3 Développement durable :
 - .4 Livraison, entreposage et manutention :
 - .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits.
 - .1 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
 - .2 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS
- .1 Bois tendre : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un taux d'humidité ne dépassant pas 15 % et conforme aux normes et règles suivantes :
 - .1 Norme CSA O141.
 - .2 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
 - .3 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie supérieure, ayant le taux d'humidité prescrit.
 - .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
 - .3 Le procédé de fabrication doit être conforme aux règles d'évaluation du cycle de vie (LCA) énoncées dans les normes LCA 14040/14041 de l'ISO, la norme CSA Z760-94, Life Cycle Assessment.
 - .4 Bois dur : ayant un taux d'humidité ne dépassant pas 15 %, conformément aux normes suivantes :
 - .1 Normes de la National Hardwood Lumber Association (NHLA).
 - .2 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie supérieure, ayant le taux d'humidité prescrit.
 - .5 Contreplaqué de Douglas taxifolié (sapin de Douglas) : conforme à la norme CSA O121, classification

-
- « construction », catégorie « standard ».
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .6 Contreplaqué de bois tendre canadien : conforme à la norme CSA O151, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .7 Contreplaqué de bois dur : conforme à la norme ANSI/HPVA HP-1.
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .8 Contreplaqué de peuplier : conforme à la norme CSA O153, classification « construction », catégorie « standard ».
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .9 Panneaux de particules de bois agglomérées sous presse pour usage intérieur : conformes à la norme ANSI A208.1.
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .10 Contreplaqué de bouleau : qualité à peindre de l'AWMAC.
 - .1 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .11 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) : selon la norme ANSI A208.2, ayant une masse surfacique de 769 kg/m².
 - .1 Panneaux :
 - .1 Conformes aux exigences de performance énoncées dans la norme ANSI A208.2.
 - .2 Produit sans urée-formaldéhyde.
 - .12 Plastique stratifié pour surfaces planes, selon la norme NEMA LD3, de catégorie VGL, de type LD et de 1,2 mm d'épaisseur; le tout est fondé sur un motif d'impression; plage des couleurs et fini texturé, selon les annotations.
 - .13 Feuilles de compensation en stratifié de plastique, de catégorie BK et de type LD, avec une épaisseur non inférieure à 0,5 mm; alternativement, de la même épaisseur et de la même couleur que celles du stratifié de façade.
 - .14 Mélamine thermofusionnée : conforme à la norme NEMA LD3, catégorie VGL (pour surfaces verticales).
 - .1 Mélamine thermofusionnée, à grande résistance à l'usure : résistance à 400 cycles au moins (norme minimale de résistance à l'abrasion des stratifiés haute pression).
 - .15 Clous et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
 - .16 Vis à bois : en cuivre, laiton, acier inoxydable, acier ou ordinaires, de type et de grosseur convenant à l'application.

- .17 Clavettes : en bois.
- .18 Produit d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Étanchéité des joints, la règle 1168 du SCAQMD, Adhesives and Sealants Applications.
- .19 Adhésif pour stratifiés :
 - .1 Adhésif : adhésif par contact conforme à la norme CAN/CGSB-71.20.
 - .1 Teneur en COV d'au plus 250 g/l, selon la règle numéro 1168 du SCAQMD, Adhesives and Sealants Applications.
 - .2 Produit sans urée-formaldéhyde.

2.2 OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS

- .1 Armoires :
 - .1 Armoires fabriquées conformément aux normes de qualité supérieure de l'AWMAC.
 - .2 Fourrures, cales d'espacement, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres et pièces d'appui.
 - .1 Les éléments avec fini S2S sont acceptables.
 - .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
 - .3 Bois de sciage : classification « charpente légère », catégorie « standard » ou supérieure.
 - .4 Produits sans urée-formaldéhyde.
 - .3 Panneaux des armoires (extrémités, séparations et fonds).
 - .1 Contreplaqué de bois dur :
 - .1 Épaisseur : selon les indications.
 - .2 Nombre de plis : 3.
 - .3 Placage de parement ou de façade : en stratifié de plastique.
 - .4 Âme : en contre-plaqué de peuplier.
 - .5 Adhésif : colle de type II.
 - .6 Ponçage : aucun ponçage.
 - .7 Orientation du fil du bois :- À la verticale.

2.3 FABRICATION

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous d'une pâte à reboucher teinte, puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .2 Pratiquer les ouvertures nécessaires pour les appareils de plomberie, les éléments rapportés, les accessoires, les boîtes de sortie électriques et les autres appareils.
- .3 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures

des bâtiments.

- .4 Les éléments dans lesquels doivent être encastrés des électroménagers, pièces d'équipement et autres matériels, ou devant être contigus à ces appareils, doivent être réalisés aux dimensions appropriées, qu'on aura obtenues au préalable.
- .5 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.
- .6 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 2 400 ou 3 000 mm de longueur et elles ne doivent pas comporter de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.
- .7 Le stratifié de catégorie postformable doit être profilé ou courbé selon les indications, conformément aux instructions du fabricant du stratifié.
- .8 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.
- .9 Une feuille de compensation doit être posée sur la sous-face du support.
- .10 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée dans les armoires aux endroits indiqués.

2.4 FINITION

- .1 Règle numéro 1113 du SCAQMD, Architectural Coatings.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement, aux endroits indiqués sur les dessins.
- .3 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie. Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .4 Utiliser des boulons de serrage pour fermer les joints des plans de travail.

-
- .5 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.
 - .6 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier de stratifié et le revêtement du mur adjacent.
 - .7 Poser un papier de construction hydrofuge sur les éléments d'ossature en bois qui touchent à un ouvrage de maçonnerie ou à un ouvrage contenant des liants hydrauliques.
 - .8 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux instructions écrites du fabricant.

3.2 NETTOYAGE

- .1 Nettoyer les travaux d'ébénisterie et les armoires ainsi que l'intérieur des armoires et des tiroirs et les surfaces extérieures.
- .2 Enlever l'excès de colle des surfaces.

3.3 PROTECTION

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.

3.4 LISTES ET TABLEAUX

- .1 Se reporter aux dessins.
-

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 SECTION CONNEXE .1 Section 06 40 00 - Ébénisterie.
- 1.2 RÉFÉRENCES .1 American National Standards Institute (ANSI)
.1 ANSI 208.1-09, Particleboard.
.2 American Society for Testing and Materials International, (ASTM)
.1 ASTM D 2832-92(R2011), Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings.
.2 ASTM D 2369-10e1, Standard Test Method of Volatile Content of Coatings.
.3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
.1 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
.4 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
.1 CSA O112-10-08, Evaluation of Adhesives for Structural Wood Products (Limited Moisture Exposure).
.2 CSA O121-08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
.3 CSA O151-09, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
.4 CSA O153-M1980(C2008), Contreplaqué en peuplier.
.5 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
.1 Fiches signalétiques (FS).
.6 National Electrical Manufacturers Association (NEMA)
.1 ANSI/NEMA LD-3-05, High Pressure Decorative Laminates (HDPL).
- 1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE .1 Fiches techniques :
.1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits, conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
.2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques pertinentes du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre. Les fiches signalétiques doivent indiquer la teneur en COV des adhésifs, des solvants et des produits de nettoyage.
.2 Échantillons :
.1 Soumettre les échantillons requis conformément

à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.

.2 Soumettre deux (2) échantillons montrant les détails des joints, des bordures, des découpes et des profils post-formés.

.3 Instructions du fabricant :

.1 Soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

.4 Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux :

.1 Fournir les fiches d'entretien requises concernant les ouvrages en stratifié, et les joindre au manuel mentionné à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

.2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Entreposage et protection des stratifiés :

.1 Transporter, entreposer et manutentionner le matériel et les matériaux doivent conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits.

.2 Là où sont entreposés et posés les stratifiés, maintenir la température ambiante à 22 degrés Celsius et le taux d'humidité, entre 25 et 60 %.

1.6 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

.1 Plutôt que d'acheminer les déchets de bois vers une décharge, les déposer dans les bennes de recyclage appropriées installées sur le chantier.

.2 Acheminer les matériaux pouvant être réutilisés vers l'installation de récupération de matériaux de construction la plus proche.

.3 Acheminer les adhésifs, les enduits ainsi que les produits d'étanchéité et de calfeutrage inutilisés vers un lieu de collecte des déchets spéciaux.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

.1 Stratifiés pour surfaces planes, selon la norme NEMA LD 3.

.1 Type 1 :

- .1 Qualité : ordinaire.
- .2 Type : HGS.
- .3 Épaisseur : 1,27 mm.
- .4 Couleur : brun foncé (couleur de noyer).
- .5 Face décorative :- À motif de fils de bois en chêne.
- .6 Fini :- À fils de bois présentant une valeur de texture élevée.
- .2 Type 2 :
 - .1 Qualité : ordinaire, pour comptoirs.
 - .2 Type : HGS.
 - .3 Épaisseur : 1,27 mm.
 - .4 Couleur : vert/beige.
 - .5 Face décorative :- À motif de petits cercles texturés.
 - .6 Fini : satiné.
- .3 Type 3 :
 - .1 Qualité : ordinaire.
 - .2 Type : HGS.
 - .3 Épaisseur : 1,27 mm.
 - .4 Couleur :- De couleur métallique, à l'aluminium brossé.
 - .5 Face décorative :- À l'aluminium brossé.
 - .6 Fini :- De couleur métallique, à l'aluminium brossé.
- .4 Type 4 :
 - .1 Qualité : ordinaire.
 - .2 Type : HGS.
 - .3 Épaisseur : 1,27 mm.
 - .4 Couleur : blanc.
 - .5 Face décorative :- Aucun motif imprimé; de couleur en aplat.
 - .6 Fini :- Linéaire; à motif de surface fortement sculptée.
- .5 Type 5 :
 - .1 Qualité : ordinaire.
 - .2 Type : HGS.
 - .3 Épaisseur : 1,27 mm.
 - .4 Couleur :- Beige « granite ».
 - .5 Face décorative :- À plusieurs couleurs de granite.
 - .6 Fini : texturé.
- .2 Supports en contreplaqué conforme à la norme CSA O121 bois massif deux faces, 19 mm d'épaisseur.
- .3 Supports en panneaux de particules conformes à la norme ANSI 208.1, faces poncées, de l'épaisseur indiquée.
- .4 Adhésif pour stratifiés :- Selon les recommandations écrites du fabricant.
 - .1 Les essais d'émissions de COV doivent être effectués conformément aux normes ASTM D2369 et ASTM D2832.
- .5 Produit d'imperméabilisation :- Colles ou enduits

hydrofuges, approuvés par le fabricant de stratifiés.

.1 Les essais d'émissions de COV doivent être effectués conformément aux normes ASTM D2369 et ASTM D2832.

.6 Tire-fonds et languettes : du type recommandé par le façonneur.

2.2 FAÇONNAGE

.1 Le stratifié doit être façonné en atelier conformément aux exigences de la norme NEMA LD3, annexe A.

.2 Les ouvrages dans lesquels doivent être encastrés des électroménagers, pièces d'équipement et autres matériels, ou devant être contigus à ces appareils, doivent être réalisés aux dimensions appropriées, qu'on aura obtenues au préalable.

.3 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.

.4 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 2 400 mm de longueur, et ne pas comporter de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.

.5 Le stratifié de qualité postformée doit être profilé ou courbé selon les indications, conformément aux instructions du fabricant du stratifié.

.6 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.

.7 Une feuille de compensation (stratifié de remplissage) doit être posée sur la sous-face du support.

.8 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée dans les armoires aux endroits indiqués.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

.1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, concernant la manutention, l'entreposage, l'installation, le réglage, la protection et le nettoyage des produits fournis et de l'ouvrage réalisé.

3.2 POSE

- .1 Poser les stratifiés décoratifs d'aplomb, de niveau et d'équerre, et les ajuster aux surfaces adjacentes.
- .2 Prévoir suffisamment de jeu autour des pièces fixes qui traversent un ouvrage revêtu de stratifié ou qui sont encastrées dans un tel ouvrage afin de ne pas en restreindre le libre mouvement.
- .3 Utiliser des tire-fonds et des languettes pour réaliser les joints des plans de travail. Effectuer les joints à au plus 450 mm d'entraxe et à 75 mm des bords. Réaliser des joints serrés et affleurants.
- .4 Exécuter les découpes nécessaires pour la mise en place des pièces rapportées, grilles, électroménagers, prises de courant ou autres objets encastrés. Arrondir les angles rentrants, chanfreiner et appliquer un enduit d'imprégnation sur les parties du support mises à nu par les découpes.
- .5 Appliquer un mince cordon d'étanchéité à la jonction du dossier d'un plan de travail et d'un revêtement mural.
- .6 Poser le stratifié sur place aux endroits indiqués. Coller le stratifié sur toute la surface du support. Dans les angles, exécuter des joints parfaitement aboutés. Utiliser des feuilles de stratifié pleine grandeur. Faire les joints aux endroits indiqués et approuvés seulement. Biseauter légèrement les arêtes.
- .7 Lors de la pose du stratifié sur place, décaler les joints de la feuille de surface par rapport à ceux du support.

3.3 PROTECTION DES OUVRAGES

- .1 Couvrir les ouvrages revêtus d'un stratifié à face décorative en matière plastique, façon bois ou métallique d'un papier kraft fort et les placer dans des cartons pour les expédier. Une fois installés, les recouvrir de moyens de protection approuvés, lesquels ne devront être enlevés qu'au moment de l'inspection définitive.

3.4 NETTOYAGE

- .1 Une fois les travaux terminés, nettoyer les surface en stratifié afin d'enlever la saleté accumulée attribuable aux travaux de construction et à l'environnement.
- .2 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à l'annexe B de la norme NEMA LD 3.
- .3 Enlever toute trace de primaire, de produit de calfeutrage, de résine époxyde et de pâte de remplissage, et nettoyer les portes et les bâtis.